



## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE Gaz'Bartas du Larzac Dimanche 18 mai 2025

### Présentation de la course :

La 4e édition de la GAZ'BARTAS DU LARZAC se déroulera le Dimanche 18 mai 2025.

Plusieurs courses sont proposées :

- « La Gaz'Bartas », trail d'une distance de 20,5 km pour un dénivelé positif de 550 mètres.
- « La Cardabelle », course nature d'une distance de 10 km pour un dénivelé positif de 200 mètres.
- « La Duo du Larzac », course en équipe, 1 coureur au départ de la Gaz'Bartas, 1 coureur au départ de la Cardabelle, cumul des 2 chronos pour le classement.
- « La Causse Toujours », randonnée d'une distance de 10 km empruntant le parcours de la Cardabelle.
- « L'Ecole Buissonnière », animation enfants de la catégorie Eveil Athlétisme à Benjamin. Boucle de 700 mètres : 1 boucle pour la catégorie Eveil Athlétisme, 2 pour les catégories Poussins et Benjamins.

Pour sa quatrième édition, les courses seront limitées à 250 coureurs pour les courses chronométrées et 100 randonneurs répartis comme suit :

- 100 coureurs pour la Gaz'bartas (21 km)
- 100 coureurs pour la Cardabelle (10 km)
- 50 coureurs pour le Duo du Larzac (21km + 10 km)
- 100 randonneurs pour la Causse Toujours (10 km)

En fonction des dossards disponibles sur chaque épreuve le jour de la course, possibilité de revoir cette répartition.

### **Article 1 :** Participation

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, **le concurrent donne à l'organisation l'autorisation expresse d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître**, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- La Gaz'Bartas, course chronométrée de 20,5 km est ouverte aux coureurs (licenciés ou non) **à partir de 18 ans.**
- La Cardabelle, course chronométrée de 10 km est ouverte aux coureurs (licenciés ou non) **à partir de 16 ans avec l'autorisation parentale.**
- Le Duo du Larzac,, course chronométrée de 20,5 km + 10 km en équipe, est ouverte aux coureurs (licenciés ou non) **à partir de 18 ans.**
- La Causse Toujours randonnée de 10 km est ouverte aux randonneurs et marcheurs nordiques de tout âge.

Tout participant s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

**« Les Gazelles à vos troussees ! »**  
Association sportive féminine de course à pied  
SIRET 804 171 353 00027 – APE 9312Z  
Boutique Ydéo - 23 bd de Bonnald  
12100 MILLAU



## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE Gaz'Bartas du Larzac Dimanche 18 mai 2025

### **Article 2** : Dates, départs et horaires

Dimanche 18 mai 2025 à :

- 9h30 pour la course chronométrée de 20,5 km « Gaz'Bartas »
- 9h45 pour la course chronométrée de 10 km « Cardabelle »
- 9h50 pour la randonnée de 10 km « Causse Toujours »
- 10h00 pour la course enfants « Ecole buissonnière »

Départs groupés devant la Salle du Jas du Camper

### **Article 3** : Inscriptions

Toutes les inscriptions des courses (Gaz'Bartas et Cardabelle) et la randonnée (Causse Toujours) se feront par internet sur le site : <https://chronometrage.com/events/gazbartas2025>

Pour être valide toutes inscriptions aux courses chronométrées devront obligatoirement être accompagnées soit :

- d'une photocopie d'une licence athlétisme compétition, athlétisme entreprise, athlétisme running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'un certificat médical datant de moins de 1 an à la date de la compétition précisant de manière explicite **la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat
- d'une licence UFOLEP

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne.

### **AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET**

La Cardabelle (course de 10 km) est ouverte aux mineurs à partir de 16 ans. Toutefois il est impératif de signer une autorisation parentale pour ces coureurs ainsi que pour les participants à la randonnée et à la course enfant.

***Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs et randonneurs mineurs.***



## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE Gaz'Bartas du Larzac Dimanche 18 mai 2025

### Droits d'engagement :

Jusqu'au 30 avril 2025 à minuit (tarif majoré de 2 € à compter du 1 mai 2025)

10 km : 15 €

21 km : 22 €

Fermeture des inscriptions le 16 mai 2025 à 19h sur le site internet.

Inscriptions sur place le samedi 17 mai de 15h à 18h et le dimanche 18 mai de 8h à 9h15 :

- 10 km course ou rando : 17 €
- 21 km : 24 €
- Animation enfants : 5 €

L'inscription comprend le dossard, les classements, les ravitaillements, les récompenses et les cadeaux de départ.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et en conséquence décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

**Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

Une liste d'attente pourra être mise en place.

La course est interdite aux cani cross (coureurs accompagnés d'un chien).

Sur la Gaz'Bartas (20,5 km) les randonneurs et marcheurs nordiques ne sont pas acceptés.

### **Article 4 :** Retrait des dossards

Le samedi 17 mai 2025 de 15h00 à 18h00 au JAS DU CAMPER

Le dimanche 18 mai 2025 de 8h00 à 9h15 au JAS DU CAMPER

**« Les Gazelles à vos trousseaux ! »**  
Association sportive féminine de course à pied  
SIRET 804 171 353 00027 – APE 9312Z  
Boutique Ydéo - 23 bd de Bonnald  
12100 MILLAU



## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE Gaz'Bartas du Larzac Dimanche 18 mai 2025

### **Article 5** : Matériel

Chaque participant s'équiper en fonction de la météo.

### **Article 6** : Parcours, barrière horaire et balisage

Le 10 et 20,5 km sont des circuits balisés.

Le 10 et le 20,5 km ont un départ commun.

La bifurcation entre le 10 et le 20,5 km aura lieu au niveau du premier ravitaillement au 5<sup>e</sup> kilomètre.

Barrière horaire : pour le parcours de 20,5 km, l'organisation se réserve le droit d'appliquer une barrière horaire (soit 10h30 au 5<sup>e</sup> km et 11h45 au 11<sup>e</sup> km).

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres.

### **Article 7** : Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

### **Article 8** : Ravitaillements

Sur le 10 km, un ravitaillement au 5<sup>e</sup> km

Sur le 21 km un ravitaillement au 5<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> km.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

### **Article 9** : Arrivées

Les arrivées des courses sont prévues devant le JAS DU CAMPER.

Un espace restauration sera proposé sur le site permettant à ceux qui le souhaitent de se restaurer.

### **Article 10** : Classement et récompenses

Aucune prime ne sera attribuée et la valeur en nature des récompenses n'excèdera pas 3000€.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch.

***En cas de lots restants, ils seront attribués, par tirage au sort des n° de dossards, après la remise des récompenses.***

**« Les Gazelles à vos trousseaux ! »**

Association sportive féminine de course à pied

SIRET 804 171 353 00027 – APE 9312Z

Boutique Ydéo - 23 bd de Bonnald

12100 MILLAU



## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE Gaz'Bartas du Larzac Dimanche 18 mai 2025

### **Article 11** : Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

### **Article 12** : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

L'organisation ne pourra pas procéder à un quelconque remboursement en cas d'annulation de la participation d'un concurrent à l'une des épreuves.

### **Article 13** : Assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables en cas de vol.